



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

VILLE DE TRETTS

2014 / 2017

Pôle Vie Scolaire

Coordinateur : Jean-Pierre Walter

Elu référent : Evelyne Berreni

Place du 14 Juillet

13530 TRETTS

04 42 37 55 10

scolaire@ville-de-trets.fr

JUILLET 2014

SOMMAIRE

Contexte	Page 2
1- Le périmètre du territoire concerné	Page 3
1.1- La présentation de la ville	Page 3
1.2- Le périmètre concerné par le PEDT	Page 3
1.3- Les atouts du territoire	Page 3
2- Le public concerné	Page 4
2.1- Les établissements concernés	Page 4
2.2- Les périodes concernées par le PEDT	Page 4
2.3- Les modalités d'inscription aux activités proposées	Page 6
2.4- Les modalités d'information des familles	Page 6
3- Les ressources mobilisées	Page 7
3.1- Les ressources humaines	Page 7
3.2- Les ressources matérielles	Page 7
4- Les domaines d'activités	Page 8
4.1- Les objectifs 2014-2017	Page 8
4.2- Les activités prévues	Page 8
5- Les partenaires du projet	Page 10
6- La structure de pilotage	Page 11
6.1- La composition de la structure	Page 11
6.2- L'évaluation du projet	Page 11

CONTEXTE

La ville de Trets a choisi l'application de la réforme des rythmes éducatifs avec la communauté éducative à la rentrée des classes de septembre 2014.

La majorité des conseils d'école s'est prononcé les 2 et 3 juin 2014 pour sa mise en œuvre selon les modalités d'application du **décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 sur l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.**

Ce décret nous permet des assouplissements adaptés aux réalités locales.

Le cadre défini par la commune respecte l'ensemble du cadre réglementaire et notamment :

- Les enfants scolarisés dans les écoles publiques tretsoises conserveront le même nombre d'heures d'enseignement par semaine qu'auparavant, mais celles-ci se répartiront désormais sur quatre journées et demie au lieu de quatre.
- Les enfants auront désormais classe le mercredi matin jusqu'à 11h30, et le temps scolaire sera allégé une demi-journée par école selon un planning de répartition pour 4 secteurs.
- Les activités périscolaires seront regroupées **sur une seule après-midi dans le cadre d'un projet pédagogique de qualité.**

La ville continuera à accompagner l'action de l'éducation nationale et maintiendra les moyens humains et matériels qu'elle y consacre aujourd'hui.

La commune a donc adressé le 4 juin 2014 à Monsieur Le recteur la demande d'application de ce décret, accompagné des propositions d'emplois du temps et de sectorisation, ainsi que les comptes rendus des conseils d'écoles des 2 et 3 juin 2014.

La ville de Trets choisit de mettre en place un PEDT pour une mise en œuvre de septembre 2014 à juin 2017, soit pour une durée de **3 ans.**



1-. Le périmètre du territoire concerné

1.1- La présentation de la ville

La ville de Trets compte 10 190 habitants. Elle s'étend sur une superficie de 70,3 kilomètres carrés.

Entourée par les communes de Saint-Zacharie, Rousset et Peynier, la ville de Trets est située entre la Sainte Victoire et les Monts Aurélien.

Elle se situe à 25 minutes d'Aix en Provence et 40 minutes de Marseille, en plein cœur de la Provence.

Trets est membre de la Communauté du pays d'Aix qui comprend 34 communes. Ville médiévale, elle est également le chef-lieu du canton.

C'est une ville très dynamique à travers un tissu associatif riche qui comprend une centaine d'associations, mais aussi de très nombreux commerces, artisans et entreprises.

Cependant elle est directement impactée par les problèmes d'emploi de la zone industrielle de Rousset qui touchent de nombreux tretsois.

1.2- Le périmètre concerné par le PEDT

Le Projet Educatif Territorial est un outil à l'échelle de la commune de TRETTS et concerne l'ensemble des écoles publiques de la ville.

Les sept écoles de la commune sont donc concernées, trois écoles maternelles et quatre écoles élémentaires.

Les écoles sont réparties sur tout le territoire de la commune avec une école maternelle et une école élémentaire excentrées.

Le PEDT définit les dispositions prises par la ville pour :

- organiser la réforme du temps scolaire ;
- maintenir l'ambition éducative visée depuis de nombreuses années ;
- ouvrir un champ d'expérimentation à de nouvelles actions éducatives concertées.

La ville de Trets souhaite mettre en place un PEDT pour une durée de **3 ans**.

1.3- Les atouts du territoire

Le nombre d'associations culturelles et sportives de la commune est important.

Plusieurs infrastructures (salle polyvalente, stade, gymnase, locaux, etc.) sont proches des écoles.

Un Accueil de Loisir (ALSH) est déjà présent le mercredi et pendant les vacances scolaires, dans une école maternelle et une école élémentaire. 130 (60+70) enfants sont concernés par ces activités.

Il faudra adapter l'organisation de l'accueil le mercredi qui se déroulera uniquement l'après-midi à la rentrée, et ouvrir les cantines scolaires.



2- Le public concerné

2.1- Les établissements concernés

Nombre d'enfants scolarisés à TRETTS : **1066**

Nombre d'écoles sur la commune de TRETTS : **3** écoles maternelles et **4** écoles élémentaires

Les écoles maternelles

- Les Colombes, Avenue Marx-Dormoy : 162 enfants ;
- Saint Anne, Rue du Regagnas : 161 enfants ;
- Saint Jean, Chemin des Bonnets : 86 enfants.

Les écoles élémentaires

- Edmond Brun, rue du Docteur Villemus : 147 enfants ;
- Victor Hugo, Rue Victor-Hugo : 128 enfants ;
- Jean Moulin, Avenue Fernand-Chauvin : 236 enfants ;
- Saint Jean, Chemin des Bonnets : 146 enfants.

2.2- Les périodes concernées par le PEDT

La commune a donc adressé le 4 juin 2014 à Monsieur Le recteur la demande d'application du décret n°2014-457 du 7 mai 2014.

Les activités périscolaires seront regroupées sur une seule après-midi selon un planning de répartition pour 4 secteurs.

Le jour d'activités périscolaires pourra être modifié pour l'année suivante (l'emploi du temps n'est pas modifiable en cours d'année).

	7h45	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Periscolaire	Etudes	
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Enseignement	Etudes	
Mercredi	Accueil	Enseignement				
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Enseignement	Etudes	
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Enseignement	Etudes	



Groupement 2 : Ecole Jean Moulin

	7h45	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Enseignement	Etudes	
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Periscolaire	Etudes	
Mercredi	Accueil	Enseignement				
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Enseignement	Etudes	
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Enseignement	Etudes	

Groupement 3 : Ecoles Victor Hugo et Edmond Brun

	7h45	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Enseignement	Etudes	
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Enseignement	Etudes	
Mercredi	Accueil	Enseignement				
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Periscolaire	Etudes	
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Enseignement	Etudes	

Groupement 4 : Ecoles Les Colombes et Sainte Anne

	7h45	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Enseignement	Etudes	
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Enseignement	Etudes	
Mercredi	Accueil	Enseignement				
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Enseignement	Etudes	
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause Meridienne	Periscolaire	Etudes	



Le projet d'organisation du temps scolaire relevant du décret n°2014-457 du 7 mai 2014 a été autorisé par Monsieur le Recteur le 12 juin 2014.

Le projet d'expérimentation scolaire a été validé pour la rentrée 2014 par le CDEN le 2 juillet 2014.

La ville de Trets a choisi de mettre en place un PEDT pour une mise en œuvre de septembre 2014 à juin 2017, soit pour une durée de **3 ans**.

2.3- Les modalités d'inscription aux activités proposées

Les inscriptions aux activités proposées auront lieu à partir du 16 août en mairie, en même temps que la cantine.

Compte tenu des contraintes d'organisation des TAP, les inscriptions se feront à l'année.

Les activités périscolaires seront **gratuites** et l'intégralité de ces dépenses sera prise en charge par la ville de Trets.

2.4- Les modalités d'information des familles

Les familles ont été informées de l'organisation des activités périscolaires lors des différents conseils d'école, puis par un document distribué par les enseignants, ainsi que par l'intermédiaire du site de la mairie.

Une réunion publique a été également organisée.

Les représentants des parents faisant partie de la structure de pilotage ont également relayé les informations concernant les TAP.



3- Les ressources mobilisées

Afin de faciliter l'adaptation des familles à la réforme des rythmes scolaires, la ville de Trets propose de nouveaux services :

- le mercredi, la restauration scolaire aura lieu dans toutes les écoles ;
- l'extension de l'accueil périscolaire de 7 h45 à 8H30 puis de 16 H 30 à 18 H30.

Dans ce nouveau contexte d'aménagement des temps de vie de l'enfant, la Ville de TRETTS souhaite mettre en œuvre un temps d'activité spécifique hebdomadaire et accessible **gratuitement** à chaque enfant scolarisé.

3.1- Les ressources humaines

Un adulte ayant les qualités et/ou les qualifications requises encadrera les groupes d'enfants.

- une animatrice ou un animateur, issu d'une association ayant proposé à la ville un projet d'atelier à mettre en œuvre ;
- une animatrice ou un animateur, employé(e) permanent par la ville et intervenant par ailleurs dans les écoles, en garderie ou en centre de loisirs ;
- une animatrice ou un animateur, bénévole ou employé(e) temporaire par la ville, ayant proposé à la ville un projet d'atelier à mettre en œuvre ;
- des enseignants volontaires rémunérés.

Des conventions complémentaires seront signées pour préciser la nature et le niveau des moyens mobilisés par chacun des organismes partenaires.

Un plan de formation d'animateurs BAFA est en cours de préparation afin de proposer une évolution de leur métier au personnel communal présent dans les écoles.

3.2- Les ressources matérielles

Les activités auront lieu :

- dans les locaux et les équipements scolaires ;
- dans un autre lieu que l'école, sous réserve que les enfants soient confiés à la sortie de l'enceinte scolaire à un ou plusieurs adultes.
Le trajet jusqu'au lieu du déroulement de l'activité se fera si le déplacement n'est pas trop long, et si le parcours peut s'effectuer en toute sécurité.

Les associations mettront également leur matériel à disposition des enfants pendant les activités périscolaires.



4- Les domaines d'activités

4.1- Les objectifs 2014-2017

Les objectifs que nous nous sommes fixés sont :

- développer une politique locale, concertée et évaluée en faveur des enfants ;
- favoriser l'accès des enfants à des projets d'éducation, à l'autonomie et à une démarche citoyenne ;
- lutter contre les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs quelles qu'en soient les causes en mettant en place **des activités gratuites** ;
- organiser des activités périscolaires de qualité ;
- mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

La pratique sportive associative par exemple, doit s'inscrire dans le parcours éducatif et citoyen de chaque enfant. Elle contribue à l'apprentissage du vivre ensemble, des règles sportives, au respect de l'autre et à la prise de responsabilités au sein d'un groupe. L'activité physique et sportive accessible à tous est un vecteur de cohésion sociale.

4.2- Les activités prévues

Sachant que le projet éducatif territorial vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Nous mettrons en place, pour des enfants de 3 à 12 ans, les activités suivantes sur des cycles de 7 semaines :

- **Pour découvrir et prolonger le plaisir de lire** : présentation de livres, lecture de contes ;
- **Pour devenir un auteur en herbe** : lecture et écriture, rédaction d'un journal ;
- **Pour s'initier à la pratique d'activités artistiques et au plaisir de la création** : théâtre, musique et arts plastiques ;
- **Pour découvrir les arts** : chorale, percussions, danse, improvisation théâtrale, initiation à la mise en scène et fabrication de décors ;
- **Pour découvrir la musique** : travail sur les comptines, les chansons et les rythmes ;



- **Pour découvrir ou parfaire ses connaissances numériques** : des activités photo, vidéo, blogs, bon usage des réseaux sociaux ;
- **Pour bouger et être en forme** : jeux sportifs ou des sports collectifs ;
- **Pour découvrir le développement durable, la biodiversité** : gestes quotidiens, tri sélectif et jardinage ;
- **Pour explorer le monde** : éveil scientifique et découverte d'un pays (correspondance) ;
- **Pour devenir un citoyen** : des activités autour du vivre ensemble, de la mémoire, de l'appropriation d'équipements publics (médiathèque, service jeunesse, mairie, château...) ;
- **Pour partager et se détendre** : jeux de société (partage de règles, tournois,...).

Nous voulons mettre en place un travail commun entre différentes activités qui permettrait à la fin des 7 semaines de présenter une saynète dans des décors réalisés par une autre activité par exemple.



5- Les partenaires du projet

Les partenaires institutionnels du projet sont l'Education Nationale, le Ministère de la cohésion sociale de la jeunesse et des sports et la CAF. Les autres partenaires font partie du tissu associatif.

Une convention sera signée entre les associations et la commune. Cette convention engagera les partenaires sur une période d'un an. Elle pourra être renouvelée et modifiée (évolution des activités).

Intervenants	Activités proposées
Ass BOIS PLUME	Dessin animé
Ass PALETTE NATURE	Plasticienne, dessin et autres techniques
Claire Mignon	Peinture, Bande dessinée, fabrication d'objets
Ass CAP ETINCELLES	Correspondance avec écoliers monde
Ass La Malle aux découvertes N°1	Jeux de société
Ass La Malle aux découvertes N°2	Jeux de société
Ass ALPHA RUGBY	Flag rugby
Ass ATELIER DANSE (Chore-Art)	Eveil, Initiation modern'jazz
Ass ATELIER DANSE (Chore-Art)	Capoeira
Ass ATHLE-Aix	Athlétisme
Ass FOYER RURAL	Théâtre
Ass FOYER RURAL	Chant
Ass FOYER RURAL	Eveil musical
Ass GST N°1	Eveil à la gymnastique
Ass GST N°2	Eveil à la gymnastique
Ass TENNIS Club N°1	Tennis
Ass TENNIS Club N°2	Tennis
Vincent Couvret	Sports collectifs
Personnel communal qualifié	Activités manuelles
Personnel communal qualifié	Atelier citoyenneté
Personnel communal qualifié	Atelier contes et lecture
Personnel communal qualifié	Atelier / Eveil informatique
Personnel communal qualifié	Jardinage
Personnel communal qualifié	Jeux animations
Personnel communal qualifié	Jeux animations
ATSEM Municipal	Atelier contes et lecture
ATSEM Municipal	Atelier contes et lecture
ATSEM Municipal	Jeux animations
Animateur ALSH	Atelier / Eveil informatique
Animateur ALSH	Atelier théâtre de marionnettes
Animateur ALSH	Atelier théâtre de marionnettes
Animateur ALSH	Découverte sensorielle (maternelle)
Animateur ALSH	Découverte sensorielle (maternelle)
Animateur ALSH	Découverte sensorielle (maternelle)



6- La structure de pilotage

6.1- La composition de la structure

La structure de pilotage sera composée :

- D'élus municipaux à l'éducation ;
- Du coordonnateur du projet ;
- D'enseignants ;
- De représentants des parents d'élèves ;
- Des représentants des services de l'Etat ;
- Des représentants d'association.

La coordination du projet est assuré par :

Monsieur Jean-Pierre Walter
Pôle Vie Scolaire
Place du 14 Juillet
13530 TRET
04 42 37 55 10
scolaire@ville-de-trets.fr

6.2- L'évaluation du projet

Les membres de la structure de pilotage se réuniront au minimum une fois par trimestre afin d'évaluer le déroulement des activités périscolaires.

L'évaluation permet de valider la mise en œuvre du projet et de le faire évoluer.

Indicateurs retenus (qualitatifs et quantitatifs) :

- Retour des enfants sur les activités à la fin des 7 semaines ;
- Retour des parents sur l'organisation et la qualité des activités ;
- Retour des intervenants ;
- Retour des enseignants ;
- Nombre d'inscrits ;
- Nombre de participants.

Afin de valoriser le travail accompli, en fin de trimestre ou en fin d'année une exposition des travaux des enfants sera organisée. Une pièce de théâtre avec ses décors réalisés en atelier artistique sera également présentée. Des mini-tournois pourront se dérouler dans l'enceinte de l'école.

